

Notice à l'intention des délégués de l'Assemblée des délégués de PUBLICA

Tâches, compétences et exigences

- Participer aux séances de l'Assemblée des délégués
- Suivre l'évolution du secteur des caisses de pensions en général et du développement de PUBLICA en particulier
- Disposer de connaissances de base du secteur des caisses de pensions
- Avoir conscience des intérêts des employés (personnes assurées)
- Veiller à l'élection des représentants des employés au sein des organes paritaires de chaque caisse de prévoyance
- Elire les représentants des employés au sein de la Commission de la caisse
- Faire usage du droit de proposition pour tout ce qui a trait à PUBLICA dans le cadre des séances de l'Assemblée des délégués
- Faire usage du droit à l'obtention d'informations sur la marche des affaires de la caisse de pensions
- Faire usage du droit à l'obtention d'informations sur l'activité de la Commission de la caisse (notamment sur la politique de placement)
- Faire usage du droit à la formation et à la formation continue dans le secteur des caisses de pensions
- Assurer le lien entre l'Assemblée des délégués et les personnes assurées

Aspects organisationnels

- Les délégués ont droit à des congés payés (art. 10 du règlement de l'Assemblée des délégués de PUBLICA).
- Les frais (déplacements, frais de bouche) sont à la charge des employeurs respectifs.